



Modalités de participation à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires

Euronext : MEDCL • Montpellier - France • 4 août 2021 • 17h45 (CEST)

L'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire se tiendra à huis clos le 9 septembre 2021 à 18h30, heure de Paris

Elle pourra être suivie en direct sur le site invest.medincell.com

Le système de vote à distance sécurisé via la plateforme Votaccess sera ouvert du mardi 24 août 2021 à 9h00 au mercredi 8 septembre 2021 à 15h00, heure de Paris

MedinCell tiendra une vidéoconférence le lundi 30 août 2021 à 18h30 pour présenter les résolutions de l'Assemblée Générale et répondre aux questions de ses actionnaires.

Lien de connexion : <https://invest.medincell.com/conference/>

Une connexion internet sera nécessaire pour accéder à la conférence et poser des questions.

MedinCell (FR0004065605 - MEDCL), société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques, annonce les modalités de participation à l'Assemblée Générale qui se tiendra à huis clos le jeudi 9 septembre 2021 à 18h30 CEST.

Tenue de l'Assemblée Générale à huis clos, hors présence physique des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, tels que prorogés par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 et compte tenu de la situation sanitaire, l'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement sur décision du Directoire à huis-clos, sans la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Cette décision vient modifier la précédente annonce de la Société, en date du 1^{er} juin 2021, relative à la tenue en physique de l'événement.

La retransmission vidéo de l'Assemblée sera disponible sur le site https://invest.medincell.com/fr/#general_meeting

Modalités de participation

Il est rappelé que l'AMF encourage vivement les actionnaires à exercer leur droit de vote, prérogative fondamentale de l'actionnaire, et ce par un vote exclusivement à distance à exprimer avant l'Assemblée Générale.

Les actionnaires de MedinCell sont priés d'exprimer leur vote exclusivement à distance, avant l'Assemblée Générale :

- **Le vote par internet sera disponible et doit être utilisé en priorité : la plateforme de vote sécurisée Votaccess sera ouverte du mardi 24 août 2021 à 9 heures au mercredi 8 septembre 2021 à 15 heures, heure de Paris.** Les actionnaires pourront voter par Internet ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale (soit le mercredi 8 septembre 2021) à 15 heures, heure de Paris.
- Alternativement, les actionnaires pourront également voter par correspondance selon les modalités indiquées dans l'avis de réunion valant avis de convocation, paru au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 4 août 2021. La date limite de réception des formulaires est fixée au 6 septembre 2021.

Dans le cas où une procuration est donnée à une personne physique ou morale, le mandataire adresse son instruction de vote par message électronique à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com. Leur date limite de réception est fixée au 5 septembre 2021.

Concernant les questions écrites, en raison de l'impossibilité de poser des questions pendant l'Assemblée Générale, MedinCell recommande aux actionnaires qui le souhaiteraient d'adresser leurs questions écrites, au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Directoire ou par courriel à l'adresse legal@medincell.com, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale (soit le 7 septembre 2021). Compte-tenu des circonstances exceptionnelles, la Société demande aux actionnaires de privilégier l'envoi de leurs questions par mail, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires n°93 du 4 août 2021.

Les documents préparatoires et informations relatifs à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires, et seront disponibles sur le site Internet : https://invest.medincell.com/fr/#general_meeting

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée sur le site internet de la société : https://invest.medincell.com/fr/#general_meeting

A propos de MedinCell

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Basée à Montpellier, MedinCell compte actuellement plus de 140 collaborateurs de plus de 25 nationalités différentes.

www.medincell.com

Contacts

MedinCell
David Heuzé
Communication leader
david.heuze@medincell.com
+33 (0)6 83 25 21 86

NewCap
Mathilde Bohin / Louis-Victor Delouvrier
Relations investisseurs
medincell@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94

NewCap
Nicolas Merigeau
Relations médias
medincell@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94